Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le



ID: 039-200063212-20221108-2022\_40-DE

## **REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU JURA** COMMUNE DE VAL-SONNETTE

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

## **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2022-40

En exercice 18

Présents 13

Séance du 8 novembre 2022

Votants

14 Date de la Convocation

L'an deux mil vingt-deux,

31/10/2022

et le huit novembre,

Date de l'affichage

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,

31/10/2022

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Dénonciation conventions

Présents: Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD, Jacques BONNIER, Marion ATRON, Sébastien BLANCHON, Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, Nelly GUICHARD, Anthony

LAINE, Claudine MARCHAND, Jean-Louis ROCHET.

Absents: François-Damien GROS, Christopher HAUBRUGE, Valérie JUNG,

Isabelle PACOU, Irène ROUCHE (pouvoir à B. MONNET).

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Vu la convention de logement n° 39/1990/01/771019/1/023 du 24 janvier 1990 concernant l'appartement sis 246 rue Principale – Bonnaud conclue entre le Préfet et la commune de VAL-SONNETTE ;

Vu la convention de logement n° 39/2000/02/771019/1/009 du 17 février 2000 concernant l'appartement sis 12 rue des Vignes - Vincelles conclue entre le Préfet et la commune de VAL-SONNETTE ;

Considérant le souhait de la commune de dénoncer ces conventions afin de se libérer des contraintes d'une part de plafond de loyer et d'autre part de plafond de ressources des occupants qui peuvent être source de difficultés pour trouver des locataires correspondant aux critères exigés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DENONCE la convention n°39/2000/02/771019/1/009 du 17 février 2000 à la date du 30 juin 2023

**DENONCE** la convention n°39/1990/01/771019/1/023 du 24 janvier 1990 à la date du 30 juin 2023

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document concernant cette affaire.

Fait et délibéré A VAL-SONNETTE, le 8 novembre 2022 POUR EXTRAIT CONFORME,

La Maire, MONNET Brigitte